



Communiqué de presse

La fiche CEPP « Colza » évolue et s'enrichit de nouveaux critères

Contacts

14 février 2024

Julien Constant
Secrétaire général Section
Céréales à paille et
protéagineux
Direction de l'Animation
Filière
01 42 33 78 01
julien.constant@semae.fr

Pauline Girolami
Secrétaire générale Section
plantes oléagineuses
Direction de l'Animation filière
01 42 33 89 55
pauline.girolami@semae.fr

Rosine DEPOIX
Chargée de relations presse
01 42 33 88 29
rosine.depoix@semae.fr

La section « Semences de plantes oléagineuses » de SEMAE, l'interprofession des semences et plants, se félicite de la révision de la fiche-action CEPP (Certificats d'Économie de Produits Phytopharmaceutiques) relative à l'utilisation de variétés de colza résistantes au virus TuYV par l'ajout de nouveaux critères, élargissant la gamme de variétés éligibles au dispositif. Cette évolution est le résultat d'un travail collectif, à l'initiative de SEMAE, entre TERRES INOVIA, le GEVES, l'UFS, l'ANAMSO, la FNA et La Coopération Agricole. Le fruit de cette collaboration s'inscrit directement dans les engagements fixés dans le plan de filière.

Par son activité, aujourd'hui plus encore qu'hier, la filière semences et plants doit assurer de nombreuses missions pour répondre aux défis agricoles, environnementaux, économiques et géopolitiques. Elle doit soutenir la souveraineté alimentaire de la France à travers la souveraineté semencière, grâce à une filière forte et ambitieuse et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire.

L'un des engagements de SEMAE, inscrit dans son livre blanc, est de faire reconnaître et valoriser le progrès génétique en faveur de la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques. En mettant à disposition des agriculteurs et des jardiniers de nouvelles variétés, la création variétale apporte une réponse aux attentes sociétales relatives à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et accompagne la transition agroécologique.

De nouvelles variétés de colza résistantes aux bioagresseurs

Depuis 2018, il existait une fiche-action CEPP dédiée à l'utilisation de variétés visant à réduire les applications d'insecticides contre les pucerons vecteurs de virus.

Cette dernière était l'une des plus utilisées selon les bilans dressés chaque année par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Cependant, elle présentait l'inconvénient de créer des distorsions de concurrence sur le marché, en favorisant un type variétal pouvant certes réduire les applications d'anti-pucerons, mais au détriment de variétés au profil agronomique plus complet, correspondant parfois mieux aux besoins des agriculteurs. Cette fiche-action a donc été complètement revue, par un groupe de travail mis en place à l'initiative de SEMAE et coanimé avec le GEVES et TERRES INOVIA. Ce groupe était constitué de semenciers, d'agriculteurs, de distributeurs agricoles et de chercheurs, ingénieurs et techniciens spécialisés. Quatre critères principaux ont été retenus dans le cadre des travaux sur cette fiche-action :

- Réduire les applications d'insecticide anti-pucerons en choisissant des variétés partiellement résistantes au TuYV, virus véhiculé et disséminé par les pucerons
- Réduire les applications d'insecticides contre les coléoptères à l'automne
- Réduire les applications de triazole à l'automne et jusqu'en sortie d'hiver
- Réduire les applications de fongicide contre le Sclerotinia (critère finalement non utilisé en 2024)

Cette nouvelle version de la fiche-action CEPP, permet, à compter du 1^{er} janvier 2024, de réduire le nombre de traitements au moyen de variétés de colza résistantes aux bioagresseurs.

La combinaison des efforts de la filière semences et plants et des évaluateurs de variétés, tels que TERRES INOVIA ou le GEVES, permet aujourd'hui de disposer de CEPP gradués des variétés de colza en fonction de leurs propriétés. Le groupe de travail constitué par SEMAE a ainsi proposé et fait adopter par la Commission CEPP la mise à jour de la fiche-action CEPP 2024-47, désormais intitulée « *Réduire le nombre de traitements au moyen de variétés de colza assez résistantes aux bioagresseurs, à la verse et à l'élongation* ».

Les protocoles et dispositions retenus pour le calcul des valeurs attribuables à chaque variété ont fait l'objet de discussions et d'une validation en commission VATE et en section CTPS « Colza et autres crucifères ». La fiche-action sera revue chaque année, pour intégrer de nouvelles données produites dans l'année écoulée, l'actualisation des valeurs consécutives aux évolutions des gisements, la prise en compte des progrès réalisés sur les protocoles et l'ajustement des imprécisions techniques. Cette révision annuelle constitue un gage d'adaptation et de fiabilité du dispositif CEPP.

Dans le cadre du **plateau TV Village Semence de SEMAE** sur le Salon International de l'Agriculture 2024, le sujet des CEPP sera évoqué à l'occasion d'une émission « Poussons le débat « Quel avenir pour Ecophyto 2030 ? » le dimanche 25 février de 15h40 à 16h15.

Un **webinaire « *Jeudis de TI* »** est organisé le jeudi 29 février 2024 de 13h30 à 14h afin de présenter cette nouvelle fiche.

<https://www.terresinovia.fr/-/colza-la-creation-de-varietes-performantes-comme-levier-pour-reduire-les-phytosanitaires>



À propos de SEMAE

SEMAE, l'interprofession des semences et plants, représente l'ensemble des acteurs de la filière soit 54 fédérations et associations professionnelles. Elle les accompagne afin de leur permettre de répondre aux enjeux alimentaires, climatiques, économiques et sociétaux.

Au sein de SEMAE, la Direction de la qualité et du contrôle officiel des semences et plants est chargée de l'exécution des missions de service public et a la charge de faire appliquer les règlements techniques du ministère de l'Agriculture concernant la production, le contrôle et la certification des semences et des plants.

La filière semences et plants française est une filière d'excellence et compétitive avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 3.5 Md€, la France est le 1er producteur européen (402.760 ha) et le 1er exportateur mondial (1,9 Md€), en semences agricoles. Elle génère 11.000 emplois.